



# BULLETIN

PSLL.CA

## ASSOCIATION PERKINS - SUR - LE - LAC

JUNE 2005

### 2004 - 2005 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

<b>Présidente</b>	
France Joncas	671-4416 résidence
<b>Secrétaire</b>	
Odette Surch	671-3419 résidence
<b>Trésorier</b>	
David Hodgkin	671-0249 résidence
<b>Représentant du Lac Barnes</b>	
Paul Strigner	746-0647 résidence 671-8099 chalet
<b>Représentants du Lac Bataille</b>	
David Kerluke	824-6542 résidence 671-8377 chalet
Hélène Lemieux	771-3643 résidence 671-0632 chalet
Louise Lemieux	746-8565 résidence 671-8383 chalet
<b>Représentante du Lac Louise</b>	
Raymond Guénette	728-1143 résidence 671-7696 chalet
<b>Représentants du Lac Rhéaume</b>	
Kim Courtney-Wilson	671-5221 résidence
Emma Gregor	274-7934 résidence 671-3670 chalet
Ron Malis	671-0831 résidence
<b>Représentant du Lac Truite</b>	
Chris Hemmingway	671-8084 résidence

### ASSEMBLÉE ANNUELLE

S.V.P. Soyez présents à l'Assemblée annuelle qui commencera à 9 h 45, le dimanche 17 juillet 2005, à la plage du Lac Bataille (le 24 juillet en cas de pluie). L'Association vous offre un BBQ à la fin de la rencontre.

### MESSAGE DE LA PRESIDENTE

*Notre qualité de vie au lac...*

*Pour vous, nous travaillons à la maintenir!*

Une fois de plus, votre Association a travaillé fort en votre nom:

- Au cours de 2004, la Municipalité a inspecté la plupart des systèmes septiques des lacs **Bataille, Maskinongé, Corrigan, Chevreuil, Louise** et **Barnes**. Les propriétés non visitées en 2004 le seront en 2005. Vous trouverez un résumé dans le *Bulletin*.
- Dans les premiers jours de mars 2005, la Municipalité a passé un règlement pour interdire les pesticides. C'est le résultat d'un partenariat de notre Association avec la Municipalité et la Fédération des lacs de Val-des-Monts. On trouvera un aperçu du règlement dans le *Bulletin* et sur notre site Internet : psll.ca.
- Pour donner suite à une demande de la dernière Assemblée générale, l'Association procède actuellement à un sondage auprès des propriétaires des lacs Bataille et Rhéaume sur les modifications possibles au ponceau entre ces deux lacs. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet de notre Association. Les résultats finaux de ce sondage seront communiqués à l'Assemblée générale.
- En août 2004, l'Association a procédé à des tests d'eau supplémentaires pour dépister le E.coli. Peu après la fonte des glaces, nous avons également procédé à des tests de la qualité de l'eau. Leurs résultats seront présentés à l'Assemblée générale. L'Association prévoit également faire des tests d'E.coli et de Lambliaise en août 2005.

J'aimerais remercier les membres du Conseil d'administration pour leur persévérance et leur implication. Je veux également vous remercier, vous les membres, pour votre soutien continu, aidant ainsi l'Association dans l'atteinte de ses buts.

Comme membres vous pouvez continuer à appuyer l'Association en renouvelant vos frais de cotisation annuels de 40 \$. Ceci vous donne l'accès à un groupe de volontaires qui donne temps et énergie pour protéger notre environnement.

Nous vous prions d'assister à l'**Assemblée générale** qui commencera à **9 h 45, le dimanche 17 Juillet 2005** à la plage du **Lac Bataille** (en cas de pluie, le 24 juillet). L'Association vous offrira un BBQ à la fin de la rencontre.

Invitez vos voisins à se joindre à notre Association. Plus nous serons nombreux, plus forte sera notre voix quand nous réclamerons des changements importants.

**Ensemble, nous ferons une différence.**

France Joncas

## MISE À JOUR DU PROGRAMME MUNICIPAL D'INSPECTION DES SYSTÈMES SEPTIQUES

Le programme de mesurage des boues et d'inspection des systèmes septiques a commencé le 17 mai et s'est terminé le 8 octobre 2004. En moyenne, 30 à 35 systèmes ont été vérifiés chaque semaine. La durée de la période d'inspections était de 18 semaines.

### STATISTIQUES

Lacs visités : **Rhéaume, Bataille, Maskinongé, Corrigan, Chevreuil, Louise, Barnes**, Baie Mud, Devillas, McLaren, à l'Eau Claire, Truite Maigre, du Chantier Brûlé, Dam, Brassard et Grand.

Nombre total de systèmes septiques inspectés et mesurés : **437 systèmes septiques** (86%) sur **507 au total**

Nombre d'inspection de systèmes reportés à l'été 2005 : **17 fosses** (système sur des îles)

Nombre de fosses scellées : **113** (26 p. 100 des systèmes septiques inspectés)

Nombre de deuxième avis envoyés aux propriétaires (systèmes à être inspectés) : **70 deuxième avis**.

Nombre d'avis de vidange envoyés au total : **73 avis de vidange**

Nombre de réservoirs scellés vidangés (preuve à l'appui) : **35 systèmes vidangés**

Nombre de demandes d'inspection par un ingénieur ou un technologue : **18 demandes d'inspection**

Nombre de corrections du système suite à une demande d'inspection : **6 corrections sur 18 demandes**

Nombre de sites qui ne possèdent pas de système de traitement d'eaux usées : **14 sites**



### RÉPARTITION DU NOMBRE DE SYSTÈMES SEPTIQUES INSPECTÉS ET MESURÉS SELON LES LACS VISITÉS DU MOIS DE MAI À OCTOBRE 2004

LACS	SYSTÈMES VISITÉS	POURCENTAGE	TOTAL
Rhéaume	108	92	117
Bataille	107	92	116
Maskinongé et Corrigan	5	71	7
Chevreuil	3	60	5
Star (Louise)	6	86	7
Barnes	47	87	54
McGregor (Baie Mud)	12	75	16
Devillas et McLaren	0	0	1
À l'Eau Claire, Truite Maigre, du Chantier Brûlé	16	76	21
Dam	70	83	84
Brassard	24	89	27
Grand	39	75	52
<b>TOTAL</b>	<b>437</b>	<b>86</b>	<b>507</b>

Source : Municipalité de Val-des-Monts, 2004

Il y avait donc  
18 systèmes  
démontrant une  
dégradation  
assez avancée  
pour exiger  
l'opinion d'un  
ingénieur ou  
d'un technicien.

### ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Une bonne communication entre les associations de lacs et les résidents a aidé à sensibiliser les propriétaires de chalets. La majorité des sites visités étaient bien accessibles et les couvercles des fosses étaient dégagés. Quelques fosses n'étaient pas complètement dégagées ce qui a réduit la visibilité à l'intérieur de la fosse. La majorité des fosses scellées et une minorité de fosses septiques ont un ou plusieurs tuyaux d'extension ce qui réduit également l'efficacité de l'inspection. Par conséquent, il a été impossible de faire une inspection complète pour ces systèmes.

Les propriétés qui n'ont pas de système septique sont des chalets qui n'ont pas d'alimentation en eau et qui n'ont qu'un cabinet à fosse sèche (bécosse) comme système de traitement des matières fécales. Aucune tuyauterie ne se trouve à l'extérieur de la résidence ni système pour capter l'eau du lac ou l'eau provenant de d'autres sources.

Mesurer une fosse scellée sert à vérifier si les composantes liquides et solides sont normales. Il est possible de vérifier si le réservoir a été vidé lorsque la fosse se remplit. La présence de terre au fond d'un réservoir scellé indique que le réservoir est fissuré.

## ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS (SUITE)

Les fosses qui sont à vidanger, qui ont plus de 30 cm de boue ou plus de 12 cm d'écume, représentent 73 fosses à vidanger sur les 437 fosses (16 p. 100) mesurées au total. Ces niveaux de solides à l'intérieur de la fosse peuvent colmater le champ d'épuration ou le tuyau de sortie de la fosse et causer des débordements qui engendrent une pollution en surface. Les solides en surface (écume) sont principalement composés d'huiles, graisses et papiers. Les solides au fond (boues) comprennent des minéraux, de la terre et d'autres solides. Les données ont démontré que de faibles niveaux de boues et d'écume étaient plus fréquents que des niveaux élevés.

La majorité des correctifs à apporter aux systèmes septiques sont mineurs. Il y avait donc 18 systèmes démontrant une dégradation assez avancée pour exiger l'opinion d'un ingénieur ou d'un technicien. Des fosses en métal étaient perforées, des fosses en béton étaient craquées et d'autres défauts majeurs ont été trouvés lors des inspections. Le risque de pollution est donc évident dans ces systèmes car il y a un contact entre les déchets de la fosse, le sol et l'eau de ruissellement. Les petits correctifs tels le remplacement d'un déflecteur, remplacement d'un couvercle ou ensemencement d'herbe sur le champ d'épuration ne nécessitent pas une intervention supervisée par un ingénieur ou un technicien.

Les propriétaires fautifs ont reçu des avis écrits par la poste. Le suivi des douze systèmes à modifier, à améliorer ou à changer sera abordé de la même façon que les dossiers de plaintes environnementales. Les propriétaires ont un délai raisonnable pour contacter un ingénieur ou un technicien. Par la suite, ils doivent fournir des plans de modification du système ou une lettre de l'ingénieur attestant que le système est conforme à la réglementation provinciale sur l'évacuation des eaux usées de résidences isolées.

## CONCLUSION

Les systèmes qui sont à inspecter auront un suivi au début du programme de l'été 2005. Les propriétés qui doivent faire vidanger leur fosse devront le faire prochainement car une lettre de deuxième avis de vidange sera envoyée.

L'ensemble des données n'est pas représentatif de tout le programme à cause des diversités des systèmes et les secteurs inspectés comportent des contraintes spécifiques. Certains secteurs sont composés de chalets de plus de 30 ans, de petits camps rudimentaires, des maisons quatre saisons et d'autres n'ont pas de chemin d'accès (construction sur les îles). Les données ne peuvent démontrer de constante ni déceler les problèmes, car les chiffres doivent être compilés sur plusieurs années pour en faire la démonstration. Certains secteurs sont plus anciens et contiennent des systèmes septiques plus précaires. Parfois les systèmes ne sont pas conformes à la réglementation actuelle sur le traitement des eaux usées mais ils ne présentent aucun signe de pollution.

L'accueil et la compréhension des résidents ont été très positifs. La majorité a bien lu les documents envoyés par la Municipalité. Les associations de lacs et la Fédération des lacs de Val-des-Monts ont contribué grandement à informer les propriétaires des avantages et des bénéfices de ce genre de programme.



## OÙ VONT LES POISSONS QUAND ILS MEURENT?



L'instant fatal arrivé, les poissons calent, tout simplement, jusqu'au fond du lac où ils reposent en paix. C'est leur cimetière! Heureusement, d'ailleurs, car on peut facilement imaginer ce que serait la vie en bordure d'un lac si les poissons prenaient l'habitude de monter à la surface des eaux pour mourir.

Mais pourquoi calent-ils? Parce que les poissons sont plus lourds que l'eau et ils ne flottent pas. Pour arriver à flotter, ils ont besoin d'un «gilet de sauvetage». Il s'agit de la vessie natatoire, une petite poche remplie de gaz qui leur permet de contrôler leur flottabilité. La plupart des poissons ont une vessie natatoire, sauf les poissons de fond. Lorsqu'un poisson meurt, sa vessie natatoire se dégonfle, il devient alors plus lourd et la descente vers le fond du lac devient inévitable.

Tout se passe sous l'eau. Les poissons meurent discrètement, à moins que, pour une raison ou pour une autre, leur vessie natatoire demeure intacte. Il arrive que ces poissons remontent à la surface et viennent s'échouer sur les plages, près de la rive, pour se décomposer à l'air libre. Mais ce sont des circonstances exceptionnelles. C'est un phénomène qui se produit habituellement à la suite d'une mortalité massive, à la fin de l'hiver, au printemps ou en été, au moment où les réserves d'oxygène sont au plus bas.

## RÈGLEMENT MUNICIPAL POUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Lors de sa session régulière du 7 mars 2005, le conseil municipal de Val-des-Monts a adopté un règlement pour l'utilisation des pesticides sur son territoire afin de protéger la santé publique et l'environnement.

« Pesticides » signifie toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement, un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation. Les pesticides comprennent, de façon générale et non limitative, tous les herbicides, fongicides, insecticides et ou biocides.

L'application de pesticides est interdite sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. Le règlement régit l'application des pesticides autant sur les propriétés publiques que privées sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. Le règlement ne régit pas l'application des pesticides à l'intérieure des bâtiments. Le règlement ne s'applique pas aux fermes qui utilisent des pesticides sur un immeuble exploité à des fins d'agriculture ou d'horticulture.

L'application d'un pesticide est permise afin de contrôler ou de détruire les insectes lorsqu'il y a infestation d'une propriété, en autant que cette infestation ait été confirmée par écrit par un inspecteur de la Municipalité. Toutefois, toute application de ce genre doit être limitée à la partie du lot pour laquelle l'infestation a été confirmée.



## APPLICATION AUTORISÉE DE PESTICIDES

Avant de procéder à l'application d'un pesticide, le propriétaire doit obtenir un permis de la Municipalité et doit se conformer à la politique et aux procédures concernant l'utilisation des pesticides. Le propriétaire doit installer des affiches, facilement visibles de toutes rues ou sentiers publics adjacents à la propriété traitée. De plus, chaque affiche doit être apposée sur la propriété traitée pour une période minimale de 24 heures avant l'application d'un pesticide et doit demeurer en place pour une période minimale de 24 heures suivant l'application du pesticide. Chaque affiche doit mesurer au moins 12 cm par 17 cm, être fabriquée, installée et supportée par des matériaux résistants aux intempéries.

## LES INTERDICTIONS DE PESTICIDES

Aucune application de pesticide n'est permise à l'intérieur d'une zone de deux (2) mètres de toute ligne de propriété, à moins d'obtenir l'assentiment écrit au préalable du propriétaire du lot adjacent.

Aucune application de pesticide n'est permise à l'intérieur d'une zone de quinze (15) mètres d'un puits de surface ou d'une zone de trois (3) mètres d'un puits artésien.

Aucune application de pesticides n'est permise à l'intérieur d'une zone de dix (10) mètres des éléments suivants:

- rivière, lac, ruisseau, étang ou plan d'eau;
- cuvette créée par des talus définis et pouvant recueillir de l'eau;
- tout canal ou conduit pouvant recueillir les eaux de ruissellement provenant des terrains adjacents;
- marais.

Aucune application de pesticides n'est permise lorsqu'il pleut ou que les services météorologiques prévoient de la pluie dans les délais nécessaires à une application efficace.

Aucune application de pesticides n'est permise lorsque la température extérieure excède 27°C, à moins d'indications contraires sur l'étiquette des pesticides.

Aucune application de pesticides n'est permise sur les arbres durant leur période de floraison. (suite à la page 5)

QU'EST-CE QUI S'EST BIEN PASSÉ ??? NOTRE PARADIS A ÉTÉ ENVAHI!

**La musique forte** porte sur de grandes distances sur l'eau.  
**Les chiens et chats** devraient être en sécurité chez vous et non errants.  
**Les feux** devraient être sous votre contrôle.

## RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS PÉNALES

La Municipalité est responsable de l'application du règlement et ses inspecteurs ou officiers désignés sont autorisés à émettre des constats d'infraction.

Pour une première infraction, l'amende est fixée à un minimum de 500 \$ et un maximum de 2 000 \$ pour une personne physique **ou** un minimum de 2 000 \$ et un maximum de 5 000 \$ pour une entreprise.

Pour toute récidive, l'amende est fixée à un minimum de 1 000 \$ et un maximum de 5 000 \$ pour une personne physique **ou** un minimum de 3 000 \$ et un maximum de 10 000 \$ pour une entreprise.

De plus, si une infraction s'échelonne sur plus d'une journée, elle constituera une infraction distincte pour **chaque journée** durant laquelle elle se poursuit.

**“La première amende est fixée à un minimum de 500 \$ et un maximum de 2 000 \$ pour une personne”**

## UNE COLLECTE PORTE À PORTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le conseil des Maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a récemment accepté et adopté le Programme de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire des municipalités de la région. Ce programme comprend entre autres, une collecte porte à porte des matières recyclables qui sera effectuée aux deux semaines en utilisant des bacs spéciaux sur roulettes de 360 litres. Pendant les mois d'automne, d'hiver et de printemps la collecte régulière des ordures ménagères sera effectuée aux deux semaines et pendant la saison d'été aux semaines.

Le conseil de la municipalité de Val-des-Monts a retenu les services de CFER Outaouais qui participera à la révision du cahier des charges visant la collecte des ordures ménagères, proposera des modifications à la réglementation municipale en matière de recyclage et surveillera la livraison des bacs pour le recyclage. Chaque unité de logement, chaque résidence ou chalet recevra un bac bleu sur roues pour effectuer le recyclage. L'achat et la livraison des bacs sont prévus pour juillet 2005. La collecte porte à porte débutera dans les semaines qui suivront. Des campagnes de publicité, des réunions et des sessions d'informations sont aussi prévues: le 5 juillet 2005 à 19 h : Édifice J.A. PerKins (bibliothèque), 17, chemin du Manoir, Perkins et le 12 juillet 2005 à 19 h à l'école Saint-Louis-de-France, Poltimore.

## LAMBLIASÉ (GIARDIA)

Alors que vous pensiez que tout ce que vous deviez craindre était le SIDA, le SRAS, la maladie de la vache folle, la maladie mangeuse de chair et le virus du Nil. Pensez-y bien!

Si vous êtes un villégiateur qui boit l'eau non traitée du lac, vous n'êtes pas au bout de vos troubles... Vous devez vous inquiéter de la bactérie E.coli, le virus de l'hépatite A, les parasites tels Cryptosporidium et Lambliasé, et peut-être même d'autres. C'est Lambliasé qui peut mener à la fièvre du castor. Comment ça s'attrape? Eh bien, le problématique ou patriotique castor est le porteur. Ses excréments peuvent la contenir ou affecter l'eau. Vous pouvez boire l'eau et « voilà » vous avez la diarrhée. Si celle-ci est légère et de courte durée elle cause un inconfort. Si sévère et prolongée (une semaine ou plus), elle peut même vous tuer.

**Alors, ne buvez pas l'eau non traitée.** L'eau de nos lacs est analysée chaque année pour E.coli. Les petites quantités (jusqu'à 10 parties par 100ml d'eau) indiquent des bactéries d'origine intestinale d'animaux domestiques ou sauvages, incluant castors et oiseaux, humain peu probable. Aucune quantité de E.coli, avec la possibilité de la présence de Lambliasé, n'est acceptable dans l'eau potable. De légères quantités sont acceptables pour la baignade. D'ailleurs la quantité acceptable pour la natation est de 200 parties par 100 ml d'eau.

Si vous devez boire l'eau du lac, traitez-la. Divers systèmes de traitement sont disponibles, variant en prix de quelques centaines de dollars à des milliers de dollars.

## ACCÈS POUR LE LANCEMENT DES BATEAUX



Tous nos lacs dans le domaine sont privés car il n'y a pas d'accès public. Afin de garder cette intimité, une barrière, sous cadenas est en place à la plage du lac Bataille du 20 avril au 1<sup>er</sup> septembre. Pendant cette période, si vous devez mettre votre bateau à l'eau ou le sortir, veuillez communiquer avec une des personnes ci-dessous. Afin de ne pas être déçu, **veuillez faire les démarches au moins une journée à l'avance.**

Jacques	671-4302	Odette	671-3419
Paul	671-4090	David	671-0249
Pauline	671-9538	France	671-4416
Irma	671-1333		

**Noter : Tous les non membres devront déboursé 10 \$ chaque fois que la barrière sera ouverte.**



## NOUVELLES MUNICIPALES

**Travaux routiers**

L'asphaltage du chemin Blackburn sera complété jusqu'à la jonction du chemin Blackburn et du chemin du lac Bataille, environ 1.2 Km (peut-être plus). Des argents ont été prévus ou mis en réserve dans le budget 2005. Ce travail débutera durant l'été 2005, dépendant des soumissions, de la température etc.

**JOURNÉE DE LA QUALITÉ DE L'EAU**

Fédération des lacs de Val-des-Monts

Journée de la qualité de l'eau

Samedi le 9 juillet, 2005

10 h 00-12 h 00

Hôtel sur le lac

St-Pierre de Wakefield

Désirez-vous connaître l'état de la qualité de l'eau de nos lacs? Ne manquez pas la journée de la qualité. De l'eau. Cet événement est organisé par la fédération des lacs de Val-des-Monts, en collaboration avec la municipalité.

**Agenda**

- Bienvenue—Président de la Fédération, Tom Barber
- Résultats des tests de l'eau—Henri Fournier, biologiste
- Mot du maire—Marc Carrière
- Pesticides et fertilisants—Dr Scott Finlay
- Qualité de l'eau et activités de la Fédération

Le café sera servi à l'arrivée et un léger goûter sera servi après la réunion.

**Systèmes septiques**

Je suis heureuse d'annoncer que la Municipalité poursuivra le programme de vérification des systèmes septiques. Cette mesure permet de s'assurer que les systèmes en place sont fonctionnels et ne détruisent pas l'environnement. Cette année les lacs Grand, McGregor, Scattergood et Bonin seront ajoutés à la liste.

**Prochaines élections**

Il y aura des élections dans Val-des-Monts cette année, dimanche, le 6 novembre, 2005. Les élus municipaux actuels et nouveaux seront élus pour une période de 4 ans. Avec cette élection, la géométrie du quartier 3 sera changée substantiellement afin de refléter les lois provinciales et l'augmentation de la population de Val-des-Monts. Il est très important de connaître la liste des documents à présenter en preuve aux bureaux de votation.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez communiquer avec Madame Patricia Fillet au 457-9400 poste 2200 ou M. André Malette au 457-9400 poste 2303.

**Site Internet**

Vous trouverez de l'information utile en visitant le site Internet interactif de la Municipalité, au [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net). Vous pouvez l'utiliser pour faire parvenir des plaintes à la municipalité, obtenir de l'information sur tous les sujets et même vous inscrire pour recevoir le bulletin de nouvelles de la Municipalité. Vous pouvez aussi communiquer avec moi par ce site. Mon adresse de courriel y apparaît. S.V.P. utilisez ce site comme guide de référence.

Bonne saison!

Questions, informations concernant la Municipalité...vous pouvez communiquer avec moi.

Margaret C. Carey, Quartier #3, Municipalité de Val-des-Monts

Tél : 671-3278 Télécopieur : 671-7480 Courriel : [mccarey@storm.ca](mailto:mccarey@storm.ca)

**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION PSL**

Tel qu'annoncé à la réunion générale annuelle du 18 juillet 2004, les règlements généraux de l'association sont présentement en révision par un comité ad hoc. Ces règlements révisés seront présentés aux membres de PSL lors d'une réunion générale spéciale.

**RÉUNION GÉNÉRALE SPÉCIALE**

Le dimanche 2 octobre, 2005 à 13 heures

À l'édifice J. A Perkins (bibliothèque)

17, chemin du Manoir, Perkins.

## LACS ET PELOUSES

Saviez-vous que le gazon est la plus importante source de dégradation de l'environnement d'un lac? Qui dit pelouse, dit déboisement! Et qui dit déboisement, dit dégradation! Le système immunitaire d'un lac, c'est sa forêt! Bien sûr, il peut en sacrifier des petits bouts pour se plier à certaines de nos habitudes. Mais ce qu'il ne peut vraiment pas supporter, ce sont les gazons qui occupent ses rives et son encadrement forestier à l'infini. Les lacs n'aiment pas les excès.

### Le mal des pelouses

En fait, si les villégiateurs adorent les pelouses, le lac, lui, peut difficilement les supporter. Elles le rendent malade. Avec les pelouses viennent les engrais, les eaux chaudes, les coups d'eau, l'érosion et les déserts biologiques.

### Les engrais

Il faut rappeler que les pelouses ont besoin d'engrais pour demeurer en bonne santé. Mais par temps de pluie, une bonne partie des engrais qui les nourrissent s'échappent vers le lac et contribuent à la surfertilisation des eaux. Résultat: les plantes aquatiques se mettent à proliférer de façon excessive.

### Les eaux chaudes

Mais le mal des pelouses ne s'arrête pas aux engrais. En se substituant à la forêt, les pelouses mettent le lac à nu. Sous un soleil de plomb, la température des eaux grimpe alors dangereusement. Comme les engrais, la chaleur favorise, elle aussi, la croissance excessive des plantes aquatiques. Mais la chaleur n'affecte pas que les plantes. Les truites aussi sont affectées. Elles n'aiment pas les eaux chaudes. Elles sont d'ailleurs constamment à la recherche de zones ombragées près des rives naturelles où les eaux sont plus fraîches! Les truites fuient le gazon!

### Les coups d'eau

C'est grâce à son humus que la forêt arrive à retenir si facilement les eaux de pluie, même sur les pentes les plus fortes. Et c'est ainsi que nos lacs arrivent à contrôler leur régime hydrique et à éviter les coups d'eau. Le gazon, lui, ne retient à peu près rien: dès qu'il pleut, le niveau du lac monte. Les écarts de niveau d'eau sont accentués.

### L'érosion

En temps de pluie, la vitesse de frappe des milliards de gouttes d'eau qui tombent dans une forêt est amortie par les feuilles des arbres et des arbustes. Lorsqu'elles arrivent au sol, les gouttelettes n'ont plus la force de créer des foyers d'érosion. Mais dans un milieu gazonné, c'est une toute autre histoire. Les gouttes d'eau frappent le sol de plein fouet, à une vitesse vertigineuse, déplaçant ainsi les particules du sol et créant de nombreux foyers d'érosion. Il ne faut pas compter sur les pelouses pour prévenir l'érosion.

### Les déserts biologiques

Les poissons ont besoin de nourriture pour vivre. Or, les insectes comptent pour une bonne partie de leur alimentation. Beaucoup de ces insectes tombent tout naturellement des arbres, des arbustes et des plantes herbacées que l'on trouve sur les rives encore à l'état naturel. La végétation naturelle des rives est un véritable garde-manger pour les poissons, contrairement aux pelouses qui sont, en fait, des déserts biologiques.

### Le soleil



Malgré toutes ces considérations, les pelouses n'en offrent pas moins des avantages qu'on ne peut ignorer. Le plus important est qu'elles nous offrent un petit coin dégagé où prendre du soleil et recharger nos batteries. Le soleil ne fait-il pas partie de la vie de chalet? Il ne faut donc pas s'étonner si bon nombre de villégiateurs considèrent le patio et le carré de pelouse comme essentiels. Ils offrent des espaces agréables où profiter de l'été et du soleil. Comment alors concilier lac et pelouse? Est-ce même possible? Oui! Mais à une condition: «une place pour chaque chose et chaque chose à sa place». Un mariage de raison, quoi! Les pelouses doivent être aménagées derrière la rive, c'est-à-dire à 10 ou 15 mètres de la ligne du rivage. La rive pourra ainsi plus facilement piéger les éléments fertilisants et freiner le réchauffement des eaux. Mais attention! Garder le gazon loin de la rive ne suffit pas: encore faut-il aussi apprendre à minimiser la superficie des pelouses.

En ville, les pelouses ajoutent de la vie au monde inerte et stérile du béton, de la brique, de la pierre et de l'asphalte. Les pelouses de ville améliorent la qualité de l'environnement des citadins. En bordure des lacs, c'est une toute autre histoire. Les pelouses n'ajoutent rien, elles soustraient. En se substituant à la forêt, elles remplacent un milieu riche et diversifié par un milieu pauvre, quasi désertique.



## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PLANTES AQUATIQUES

TONY LESAUTEUR & LUCIE MCNEIL

Sans plantes aquatiques, les lacs seraient de véritables déserts biologiques, guère mieux que des piscines. Mais il faut aussi comprendre qu'à mesure que les lacs vieillissent, les plantes aquatiques étendent tout naturellement leur territoire. C'est un phénomène naturel contre lequel nous ne pouvons rien. Mieux vaut s'y habituer ! Par contre, elles peuvent se multiplier de façon anormale, lorsqu'il y a surfertilisation (c.-à-d., l'enrichissement des eaux) et réchauffement des eaux dus au déboisement des rives et de l'environnement du lac. Les pelouses, en particulier, sont à surveiller. Elles provoquent inévitablement la croissance excessive des plantes aquatiques et l'érosion des rives.

**Ce sont les interventions humaines qui provoquent la croissance excessive des plantes aquatiques. Pourquoi s'en prendre aux plantes alors que nous sommes souvent les premiers responsables de la situation ?**

### Peut-on contrôler la croissance des plantes aquatiques ?

Les plantes aquatiques font partie de la vie des lacs. Par ailleurs, dans un lac de villégiature, on peut ralentir leur croissance en évitant de déboiser inutilement l'encadrement forestier et les rives.

### Les machines à faucarder sont-elles à recommander ?

Bien sûr que ces machines coupent les plantes aquatiques de façon efficace. Mais c'est un exercice inutile car elles repoussent, comme les plantes terrestres. Non seulement le faucardage n'arrive pas à contrôler les plantes aquatiques, mais il peut même produire l'effet contraire et les aider à se propager encore plus rapidement. Sans compter que ce procédé doit être répété annuellement et que cela peut même devenir une opération dispendieuse. Un autre désavantage des opérations de faucardage: elles créent l'illusion que l'on peut sauver un lac sans faire les efforts nécessaires pour guérir le mal à sa source.

### Et si on passait régulièrement le râteau ?

Qu'on les arrache de façon artisanale à l'aide d'un râteau ou par de vastes et coûteuses opérations de faucardage, il n'y a pas de différence et les conséquences sont les mêmes. Les plantes aquatiques repoussent et tout est continuellement à recommencer. Pourquoi s'entêter ?

### Et si on utilisait des désherbants chimiques ?

Les désherbants chimiques sont des substances toxiques. En les utilisant, on crée un nouveau et très sérieux problème de qualité des eaux. Les désherbants chimiques sont d'ailleurs interdits au Québec. N'y pensez plus !

### Existe-t-il d'autres techniques pour le contrôle des plantes aquatiques ?

Des expériences ont été menées pour détruire les plantes aquatiques par le gel. Le niveau du lac est abaissé, tard à l'automne, et les plantes aquatiques passent l'hiver à découvert. Le gel les endommage et l'été suivant, on est inévitablement déçu de constater que les plantes aquatiques sont toujours là. Car le gel ne change rien à la nature d'un lac. Lorsque les apports en éléments nutritifs dus à la pollution et au déboisement de l'encadrement forestier et des rives demeurent inchangées (c'est généralement le cas), la nature reprend vite ses droits. Les plantes repoussent ! Il s'agit donc d'un technique aussi inefficace que les autres. Ajoutons que c'est une très mauvaise habitude de toute façon que d'abaisser régulièrement le niveau d'un lac.

### Si l'on corrige à la source, les plantes vont-elles disparaître ?

Non ! Bien sûr qu'il est difficile d'accepter que les plantes aquatiques sont là pour rester et qu'il soit impossible de les éliminer et que tout ce que nous pouvons faire, c'est ralentir leur croissance. Il n'existe aucun moyen d'effectuer un retour en arrière et de rajeunir un lac. Pas plus que nous ne pouvons rajeunir ! Mais les corrections à la source n'en sont pas moins très importantes puisqu'il s'agit du seul moyen vraiment efficace de ralentir le taux de croissance des plantes aquatiques dû aux activités humaines. Il faut donc apprendre à faire la différence entre la croissance naturelle des plantes aquatiques et la croissance excessive due à nos mauvaises habitudes si on veut s'attaquer efficacement aux plantes aquatiques. Il faut cesser de considérer la croissance naturelle des plantes aquatiques comme un fléau et cesser de vouloir faire des petites banlieues de nos lacs.

### Les plantes aquatiques occupent-elles des superficies d'égale importance dans tous les lacs

Non ! C'est dans les lacs les plus riches sur le plan biologique, c'est-à-dire les moins profonds, et dans les lacs aux fonds vaseux que l'on trouve habituellement les plus grandes étendues de plantes aquatiques. Les lacs aux eaux profondes et au fond rocailleux ou sableux ne favorisent pas (ou très peu) la croissance des plantes aquatiques.



## PROTÉGEONS LA QUALITÉ DE L'EAU DE NOS LACS

Deux articles sur ce sujet sont placés sur notre site web à psl.ca et des copies seront disponibles à l'AGA. Ceux-ci sont:

- **La gestion de votre fosse septique**
- **Alternatives aux nettoyeurs personnels et ménagers**



## LA REVANCHE DES PLANTES AQUATIQUES

Imaginer un instant qu'il n'y a plus de plantes aquatiques dans votre lac. N'allez pas croire que c'est la fin de vos soucis. Bien au contraire ! S'enclenche alors toute une série de réactions qui apporteront des modifications profondes à votre lac. Il y a une vérité à laquelle on n'échappe pas en bordure d'un lac. L'interrelation. Tout se tient ! Les lacs ont horreur qu'on change leurs habitudes et ils peuvent facilement se venger de ceux qui ont eu la témérité de tenter de leur imposer un mode de vie artificiel qui ne leur convient pas !

### Plus d'abris.

Sans plantes aquatiques, il n'y aurait plus d'abris pour la vie animale, plus particulièrement les poissons, qui perdraient ainsi leur refuge contre le soleil, les prédateurs et les forts courants. Pour les jeunes alevins, c'est une question de vie ou de mort. Pour certaines espèces de poissons, ce sont les frayères qui risquent de disparaître. Plus de reproduction, plus de poissons, plus de pêche ! Pensez-y !

### Adieu aux rives.

Sans plantes aquatiques, ce sont les rives de votre lac qui écopent de l'action dévastatrice des vagues. C'est l'érosion qui s'installe à demeure en bordure du lac. Même les arbres sont appelés à disparaître ! Privées de l'ombre des arbres, les eaux se réchauffent, les poissons fuient ! Et les rives sans arbres sont vulnérables aux glissements de terrain. Pensez-y !

### Adieu à la vie.

Sans plantes aquatiques, c'est l'environnement et tout le garde-manger des poissons, des oiseaux, des insectes et d'une multitude d'organismes vivant qui disparaît. Et ce sont les réserves d'oxygène qui risquent aussi de disparaître. **Pensez-y !**

**Sans plantes aquatiques, c'est l'environnement et tout le garde-manger des poissons, des oiseaux, des insectes et d'une multitude d'organismes vivants qui disparaît**

## POUR GARDER NOTRE CIEL ÉTOILÉ

Un des avantages de s'éloigner de la ville est de pouvoir observer le ciel étoilé, un des plus beaux spectacles qui s'offre à nous et cela sans frais. À Perkins-sur-le-lac, nous pouvons encore voir beaucoup d'étoiles, des météorites et la voie lactée du ciel à l'oeil nu. Nébuleuses et galaxies sont à la portée de jumelles et de télescopes. Cependant, la pollution par la lumière peut rapidement faire disparaître ce ciel comme c'est le cas dans les villes. Elle est surtout due à l'ajout de lumières extérieures activées en permanence. Aussi, contrairement à ce que l'on pourrait croire, maintenir des lumières extérieures allumées inutilement ne comporte aucun avantage mais plusieurs inconvénients:

1. Les études ont montré que cela n'éloigne pas les cambrioleurs. Au contraire, cela peut parfois les attirer et les assister dans leur crimes. Des lumières qui s'allument à partir de détecteurs de mouvement sont plus susceptibles de les éloigner. L'effet de surprise est plus efficace.
2. Elles attirent les moustiques.
3. Elles perturbent les rythmes biologiques des animaux.
4. Elles nuisent à l'adaptation à la noirceur et empêchent de bien voir au-delà des faisceaux lumineux. (Des lumières dont le faisceau est orienté vers le sol seulement sont moins dommageables et celles de couleur rouge perturbent moins l'adaptation de l'oeil à la noirceur)
5. Elles privent la communauté environnante du spectacle du ciel.
6. Elles augmentent les coûts d'électricité et contribuent ainsi à augmenter la pollution requise pour la produire.

Pour en savoir davantage sur la pollution lumineuse, les lumières efficaces et la sécurité, on peut consulter le site web [www.darksky.org](http://www.darksky.org).

En bref, économisons de l'énergie, de l'argent et respectons ce volet fragile de la nature. Les séjours au chalet en seront d'autant plus agréables et sécuritaires.

